
Conseil communautaire
Séance du 19 janvier 2023

Délibération

N° 2023_01_05

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE
INFORMATIQUE**

Le service des systèmes d'information d'Yvetot Normandie fonctionne aujourd'hui avec 1,6 ETP répartis ainsi :

- Le responsable du service pour 1 ETP ;
- Un apprenti pour 0,6 ETP.

Malgré l'implication des agents, et compte tenu que notre parc informatique est de plus en plus conséquent, l'assistance aux utilisateurs et le développement de projet s'avèrent difficile à gérer.

A cela s'ajoute le domaine toujours plus complexe de la sécurité des données. Dans un contexte de piratage massif des institutions publiques (en témoignent les attaques récentes subies récemment par le Département et la Région) les exigences de sécurité sont toujours plus grandes et nécessitent une veille et une vérification régulière de l'intégrité de nos systèmes.

Par ailleurs, au-delà du parc informatique d'Yvetot Normandie, le service administre un cœur de réseau informatique mutualisé avec le CCAS d'Yvetot (serveurs et logiciels mutualisés).

De plus, nous avons évoqué à plusieurs reprises la création d'un service commun des systèmes d'information avec les communes. Il y a un peu moins de deux ans, une phase test a été lancée avec trois communes et nous avons intégré l'été dernier une commune supplémentaire qui se trouvait en grande difficulté. Ce test s'avère concluant et plusieurs communes ont manifesté leur intérêt pour rejoindre le service.

Un renforcement du service apparaît aujourd'hui comme indispensable pour assurer un service sécurisé et de qualité et poursuivre le développement de nos projets.

Il est proposé que le financement de ce poste soit intégré à la convention de mutualisation avec les communes, pour partie de son coût. Une délibération spécifique précisera les conditions financières de cette mutualisation.

Compte-tenu des compétences déjà présentes au sein du service, il est proposé de créer un poste de catégorie B. Ce nouvel agent aura pour mission l'assistance aux utilisateurs et l'accompagnement du service dans le développement de projets.

Paraphe : _____

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Fonction Publique,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
Vu le tableau des effectifs du budget principal,
Considérant que le projet a reçu un avis favorable en Bureau du 10 janvier 2023,
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER, Président,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

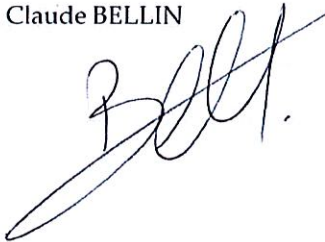
Décide :

Résultat du vote : unanimité


1. – De créer un poste de technicien territorial à temps complet.
2. – De dire que le poste pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel de droit public.
3. – De dire que les dépenses afférentes à cette création de poste seront prévues au budget 012 du Budget Principal.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Claude BELLIN



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Étaient présents (35) :

M. Didier TERRIER,
Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
M. Louis EUDIER,
M. Éric CARPENTIER,
M. Éric RENÉE,
M. Lionel GAILLARD,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,

Mme Régine HAUZAY,
M. Mario DEMAZIERES,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
M. Francis ALABERT

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le 02 FEV. 2023

Millésime 2023 - Feuillet N°
ID : 076-247600620-20230119-DEL20230105-DE



Paraphe : _____

Arrivée à 19h08, q. n° 00,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE
Arrivée à 19h08, q. n° 00,

Étaient représentés (5) :

M. Alain LOPEZ
Représenté par M. Eric CARPENTIER,
M. Pascal LEBORGNE
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

Étaient absents (5) :

Mme Catherine MAILLOT,
M. Jean-Louis LUC,
Mme Céline DAMBRY,

Mme Lorena TUNA
Arrivée à 19h05, q. n° 00,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
M. Jean-François LE PERF,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS,
M. Laurent BENARD

Mme Nathacha BLY
Représentée par M. Jacques CAHARD,
M. Florian LEMAIRE
Représenté par Mme Herléane SOULIER,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS

Mme Sandrine NORDET,
M. Arnaud MOUILLARD

ESR 17 13 10

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

S²LO

ID : 076-247600620-20230119-DEL20230105-DE